

n'a pas lu les témoignages, qu'il n'en a lu qu'une partie.

M. KYTE: J'ai lu les témoignages qui se rapportaient à la cause.

M. J. D. REID (Grenville): Quand j'ai demandé à l'honorable député de lire la suite des témoignages, il a dit qu'il ne pouvait pas le faire, parce qu'il ne l'avait pas. Ils ne sont pas ici maintenant, il a eu le seul exemplaire existant des témoignages. Il n'a pas lu le témoignage de M. Noble. M. Noble est un des principaux fonctionnaire de la Marine et des Pêcheries. Il était alors établi à Prescott où il passait chaque jour et si l'honorable député lit ce qu'a dit M. Noble, il verra qu'il a nié absolument ce qu'a dit l'honorable député de Richmond. M. Noble a déclaré qu'il n'avait jamais entendu parler de ces réparations avant qu'il n'en fût question au comité. Permettez-moi maintenant de dire comment cela s'est passé. J'ai nié toute l'affaire et il n'y a rien eu qui ait établi que mon témoignage était contraire à la vérité. Je dirai à la Chambre comment s'est produite cette petite affaire. Le ministre de la Marine et des Pêcheries est ici maintenant, nous sommes en face l'un de l'autre et il est préférable que cette question soit réglée.

Le ministre de la Marine et des Pêcheries sait qu'à ce moment il y avait une enquête au sujet de son département devant le comité des comptes publics. Nous savons tous qu'il y avait des accusations sérieuses contre l'administration de la Marine et des Pêcheries. Le ministre était là pour défendre son département, comme il le devait.

Nous avions des accusations si graves que si la population en avait connaissance, elle ne tolérerait pas une minute ce gouvernement. Que fit alors le ministre de la Marine et des Pêcheries? Il envoya son secrétaire particulier à Prescott et le maintint là pendant une semaine ou deux comme détective spécial pour voir s'il ne pouvait pas trouver quelque preuve. Après une semaine ou deux, il se procura deux de ces témoins dont l'honorable député a lu le témoignage de l'un d'eux. C'est un homme dont on n'accepterait le témoignage nulle part à Prescott ou ailleurs dans le Canada, un homme qui a été sorti de prison par ses amis. C'est là un de ces hommes et le ministre le conserve encore là-bas. Ce sont deux hommes que vous pouvez acheter quand vous voudrez pour \$10. Mais quand vous avez interrogé M. Noble, un homme d'honneur, il a nié toute l'affaire. M. Noble a dit qu'il n'en avait jamais entendu parler. Les calfats dont il s'agit n'étaient pas des employés ordinaires du département, ils n'étaient là que pour deux ou trois semaines; ils avaient été envoyés de chez Davis & Sons, de Kingston, et après ils furent remerciés et

M. REID.

renvoyés chez Davis Brothers. J'ai eu deux hommes chacun pour un jour, à raison de \$6 et j'ai payé cette somme à M. Noble, parce qu'il réglait les hommes au moment de leur départ. Je n'ai jamais entendu parler de travaux faits à mon yacht et je ne crois pas qu'on y ait travaillé pour la valeur d'un dollar. S'il y avait eu un travail quelconque fait à ce bateau, je suis sûr que le ministre de la Marine et des Pêcheries, avec le venin qu'il avait contre moi, en aurait produit la preuve. Je défie le ministre de la Marine et des Pêcheries de dire qu'il ait jamais produit un compte ou qu'il m'en ait jamais présenté un; il ne m'a jamais présenté un compte et celui que cet homme a certifié sous serment se montait à un dollar de peinture et à quelques livres de clous, environ \$3.80.

Ensuite, pour présenter un compte frauduleux ils ont dit que je devais une partie du passage qui a été construit des années auparavant, qui est encore là et pour lequel chacun sait que je ne devais rien payer. Cela m'était réclamé pour pouvoir établir un compte frauduleux. Le ministre de la Marine et des Pêcheries sait que j'assistais au comité des comptes publics chaque jour jusqu'à cette date où je dus me rendre dans mon comité pour assister à une assemblée et alors il sortit ce faux témoignage quand je n'étais pas présent pour poser la question. Le témoignage qu'il a lu a été donné quand je n'étais pas présent. Je n'aime pas frapper au-dessous de la ceinture. C'est ce qu'avait fait alors le ministre de la Marine et des Pêcheries en profitant de mon absence et je ne crois pas qu'il y ait un autre homme dans cette enceinte, un autre ministre qui se serait abaissé au tour aussi bas et aussi méprisable qu'il a employé.

Quelques honorables DEPUTES: A l'ordre.

M. REID (Grenville): Et après cela, monsieur l'Orateur qu'ai-je fait? Je suis allé trouver le ministre de la Marine.

Quelques honorables DEPUTES: A l'ordre.

M. L'ORATEUR: Je crois que ces mots "tour bas et méprisable" ne sont pas parlementaires.

M. REID (Grenville): Je ne veux pas employer de mots qui ne soient pas parlementaires et si ceux-là sont contraires au règlement, je les retirerai. Mais quand le ministre de la Marine eut commis une telle action à mon égard je lui ai dit à l'instant même que je ferais certainement ce que je détestais de faire, que je le démasquerais. Or, monsieur l'Orateur, ce nommé Lanctôt...

Quelques honorables DEPUTES: A l'ordre.